

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Mardi 02 Avril 2019

Présents : MM. FOPPIANI Jean Jacques, BELOUFA Amine, ETIENNE Roland, CHAMPION Hubert

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

FUTSAL D1

20539624 – B2M 3 / SUCY FUTSAL CLUB 1 Futsal D1 du 06/04/19

Courriel de B2M Futsal du 02/04/19, nous informant d'un match de Ligue en même temps que leur match de District.

La Commission reporte la rencontre au 27/04/19. Prévenir l'équipe adverse.

-Rappel-

20539623 - CITOYEN DU MONDE 1 / VITRY CA 2 D1 du 05/04/19

Courriel de Vitry CA nous informant du fait qu'ils ont 2 matches à 24 h d'écart

La Commission reporte la rencontre au 12/04/19. Prévenir l'équipe adverse.

FUTSAL D2

20808179 – CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 / VILLENEUVE ABLON US D2.A du 30/03/19

Lecture du rapport de l'arbitre. Selon le Règlement Sportif Général du District du Val de Marne :

40.1 - Un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée : - équipe incomplète en cours de partie.

La Commission donne match perdu par pénalité (-1 point) à Villeneuve Ablon US.

20808270 – VITRY ASC 1 / BOISSY UJ 2 D2.B du 30/03/19

Courriel de Boissy UJ du 27/03/19. **La Commission enregistre le forfait avisé de Boissy UJ.**